



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/050- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN — Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée
Spéciale des collectivités locales de la SPL CITALLIA

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

Le 30 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocations et affichage effectués les 10 et 23 avril 2026).

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M^{me} COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence, M^{me} PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M^{me} BA Charlotte, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - M. COSTANTINO Costa | par M ^{me} GOMMÉ Stéphanie, |
| - M. GOUT Christophe | par M ^{me} COURTET Jennifer, |
| - M. BOULILA Frédéric | par M. FERRAND Jean-Marie, |
| - M. RAUNER Adam | par M ^{me} DUARTE Margarida, |
| - M ^{me} BALLY Estelle | par M ^{me} COLOMBANI Florence, |
| - M. CARMIER Patrick | par M. HÉBERT Charles, |
| - M CABROL Christophe | par M ^{me} ZAHZOUH Lauryn, |
| - M. CHAMBERT Julien | par M. CHAMBON Julien. |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. BRAND Stéphane a été désigné pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 26/050

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

—
Objet : Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités locales de la SPL
Citallia

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1531-1, L.1524-5, L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L.210-2, L.225-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 23/027 du Conseil Municipal du 29 mars 2023 portant entrée de la Ville de Houilles au capital de la Société Publique (SPL) Locale de Citallia ;

Vu les statuts de la SPL Citallia dans leur version mise à jour par le Conseil d'Administration le 9 avril 2025 et notamment son article 26 relatif au fonctionnement de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Vu le règlement intérieur de la SPL Citallia dans leur version mise à jour par le Conseil d'Administration le 9 avril 2025 et notamment son article 4.2 relatif aux réunions de l'Assemblée Spéciale ;

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs groupements qui ont une participation au capital trop réduite (moins de 1 000 actions) ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe doivent se regrouper au sein d'une Assemblée Spéciale ;

Considérant que la Ville, détentrice de moins de 1 000 actions, est membre de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que l'Assemblée Spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement actionnaire y participant ;

Considérant que cette Assemblée Spéciale sera systématiquement sollicitée avant tout vote au Conseil d'Administration, ce qui permettra à chaque actionnaire de participer pleinement à la détermination des orientations de l'activité de Citallia et au suivi de leur mise en œuvre ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant à l'Assemblée Spéciale des collectivités locales de la SPL Citallia afin d'avoir une représentativité de la Ville au sein de ladite Assemblée ;

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation ;

Considérant le dépôt de candidature de Charles HÉBERT ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (29 VOIX POUR DONT 29 DU GROUPE TOUS ENSEMBLE POUR HOUILLES, ET 8 ABSTENTIONS DONT 7 DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME, 1 DU GROUPE OXYGÈNE POUR HOUILLES ET 2 CONTRE DU GROUPE MIEUX VIVRE À HOUILLES)

Article 1^{er} : **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités locales de la SPL Citallia.

Article 2 : **PROCLAME**, pour l'élection du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités territoriales, les résultats suivants :

- Nombre de présents ou de représentés : **39**
- Nombre de votants : 39
- Nombre d'abstentions : 8
- Nombre de votes contre : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Nombre de sièges à pourvoir : **1**
- Voix obtenues par Charles HÉBERT : 29

Article 3 : **DÉCLARE** Charles HÉBERT, représentant de la Ville de Houilles au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités locales de la SPL Citallia.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 06/05/2026

Publication effectuée le : 06/05/2026

Exécutoire ce jour : 06/05/2026

Le Maire,


Romain BERTRAND